

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-13
- ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AUX
« PROPRIETAIRES
OCCUPANTS »

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé par délibération du Conseil Municipal n°2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre 2012, a débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi – animation a été confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance », « contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires « bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Par délibérations du Conseil Municipal n°2013-372 du 28 octobre 2013 et n°2016-43 du 24 février 2016, il a été approuvé les modalités d'attribution des primes complémentaires : « sortie de vacance » et « primo accédant » et « Habiter Mieux »,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement des subventions a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par les propriétaires concernés et sur la base des factures acquittées.

Il indique, en outre, que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date 16 septembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu de dossiers de demande de paiement déposés, les subventions destinées aux propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

23 SEP. 2016

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

26 SEP. 2016

Par publication le :

27 SEP. 2016

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-258db-DE

**ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION
PROPRIETAIRE OCCUPANT**

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Commission agrément	Subvention accordée (€)					Reste à la charge du propriétaire TTC	
		Nature	Coût	Dépense HT subventionnée par l'ANAH		Partenaires	taux	plafond	montant	Total		
ANDREOLET TI Yves et SENECAL Virginie	2 rue des Meuniers <i>Périmètre incitatif M</i>	Isolation, combles et planchers, chaudière, VMC	11 008 € HT 11 654 € TTC	11 008.00	07/05/2016	Subvention ANAH	35 % -	20 000	3 852.00 Montant alloué après écrêtement 9.00	972.00 €	2 331.00	
						Prime « Habiter Mieux »		3 500	3 500.00 Montant alloué après écrêtement 963.00			
						Subvention Département Prime « Habiter Mieux »	15 %	2 250 200	1 651.00 200.00			1851.00
					06/07/2015	Subvention Ville Primo accédant Contribution « Habiter Mieux » TM	- -	-	00.00 6 000.00 500.00			6 500.00
									9 323.00	2 331.00		
MULLER Bruno	6 rue des Jardins <i>périmètre incitatif M</i>	Toiture, isolation, plafond murs, chaudière, menuiserie	26 619.00 € HT 28 084.00 € TTC	28 084 .00	07/05/2015	Subvention ANAH	35 % -	20 000	7 000.00 €	10 000.00	9 134.00	
						Prime « Habiter Mieux »		3 000	3 000.00			
						Subvention Département Prime « Habiter Mieux »	15 %	2 250 200	2 250.00 200.00			2 450.00
					01/07/2015	Subvention Ville Primo accédant Contribution « Habiter Mieux » TM			00.00 6 000.00 500.00			6 500.00
									18 950.00	9 134.00		

Total subventions : 13 000.00 Euros